

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN519

présenté par
M. Larsonneur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l’alinéa 35, après la troisième ligne, insérer la ligne suivante :

«

Porte-avions	PA - Ng n° 2	Études	Études	-
--------------	--------------------------	--------	--------	---

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Commande d’une Etudes Technico-Opérationnelles (ETO) devant déterminer les conditions financières, budgétaires et économiques d’un « *Two-carrier contract* » au profit du programme PA-Ng (Porte-Avions de Nouvelle génération) ; avec trois scénarios, constructions simultanées, successives ou décalées.

Depuis le désarmement du porte-avions *Foch* (15 novembre 2000), la « permanence aéronavale » (porte-avions prêt à prendre la mer sous un délai de 72h00 ou bien déjà en mer) est perdue.

La présence en mer du groupe aéronaval devenue intermittente, malgré l'admission au service actif du porte-avions *Charles de Gaulle* en 2001.

Cette étude doit permettre de déterminer comment recouvrer cette capacité opérationnelle, selon quelle échéance et au meilleur coût possible alors que la Revue de Défense et de Sécurité nationale – 2017 porte l'ambition, maintes fois confirmées, d'entretenir et de renouveler la « supériorité aéromaritime » de la France sur les mers.